



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Lancement de la Campagne de Sécurité des Loisirs Nautiques 2022

*Région Sud Atlantique -
Arcachon (33)*

05 mai 2022



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

1

La CSLN,
qu'est-ce que c'est ?

2

Le rôle du Préfet
maritime de l'Atlantique

3

Le rôle du CROSS-A Etel

4

Le rôle de la Déléguée
à la Mer et au Littoral

5

Les acteurs de la campagne

La CSLN, qu'est-ce que c'est ?

La *campagne de sécurité des loisirs nautiques* (CSLN), conduite par les préfetures maritimes de l'Atlantique, de la Manche, et de la Méditerranée, est **la campagne annuelle de prévention et d'information en matière de sécurité pour l'ensemble des usagers de la mer**. Cette mission de sécurité civile en mer de portée nationale est confiée aux préfets maritimes par le secrétariat général de la Mer pour le compte du Premier ministre. Elle joue un rôle clé pour sensibiliser le grand public aux risques encourus lors d'activités balnéaires et nautiques, en développement constant sur nos littoraux.

La sécurité des usagers lors de la pratique de loisirs nautiques constitue une priorité pour les pouvoirs publics agissant en mer. Préoccupation permanente, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part de la chaîne d'action de l'État en mer durant la saison estivale, du fait d'une **fréquentation accrue du littoral**. Elle se concrétise à la fois par une **campagne d'information** et par un **renforcement des opérations de contrôle** par les moyens de l'État **entre le 1^{er} mai et le 30 septembre**.

Cette année encore, pour poursuivre le travail de prévention, le partenariat avec Radio VINCI Autoroutes est renouvelé pour diffuser sur les ondes des messages de prévention et de rappel des consignes élémentaires en mer. C'est un atout essentiel dans la démarche de sensibilisation des vacanciers aux risques de la mer puisqu'ils sont touchés pendant leur trajet en voiture, avant même qu'ils n'arrivent sur leur lieu de vacances.



SUR LA ROUTE DES VACANCES...

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Équité
Sécurité

SUR 107.7, RETROUVEZ NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ NAUTIQUE POUR PROFITER DE LA MER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

107.7

196
EN CAS D'URGENCE EN MER
OU VHF 16

Les partenariats avec les délégations à la mer et au littoral, et avec les municipalités des communes littorales de l'Atlantique permettent un ancrage de la campagne au niveau local. Une sensibilisation est menée au plus près des usagers de la mer par le biais d'affiches déposées dans les endroits de passage des plaisanciers (ports, plages, offices de tourisme, etc.), et de partages sur les réseaux sociaux et sites Internet.

La préfecture maritime de l'Atlantique possède plusieurs canaux pour diffuser ses messages de prévention auprès du public. La page Facebook "Préfecture maritime de l'Atlantique" sert chaque année de relais à la campagne de sécurité des loisirs nautiques. Elle permet de **sensibiliser le grand public aux dangers de la mer et aux bonnes pratiques à adopter**, mais aussi de faire connaître le **196, numéro gratuit d'urgence en mer** permettant de contacter les CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage).

Les publications sont également postées sur le compte Twitter @premar_ceclant. Le compte Instagram @premar_ceclant permet de sensibiliser un public plus jeune par le biais de concepts ludiques, tels que des quizz. Cela leur apporte de nouvelles connaissances en matière de sécurité en mer, tout en s'amusant.



@premar_ceclant



@premaratlant

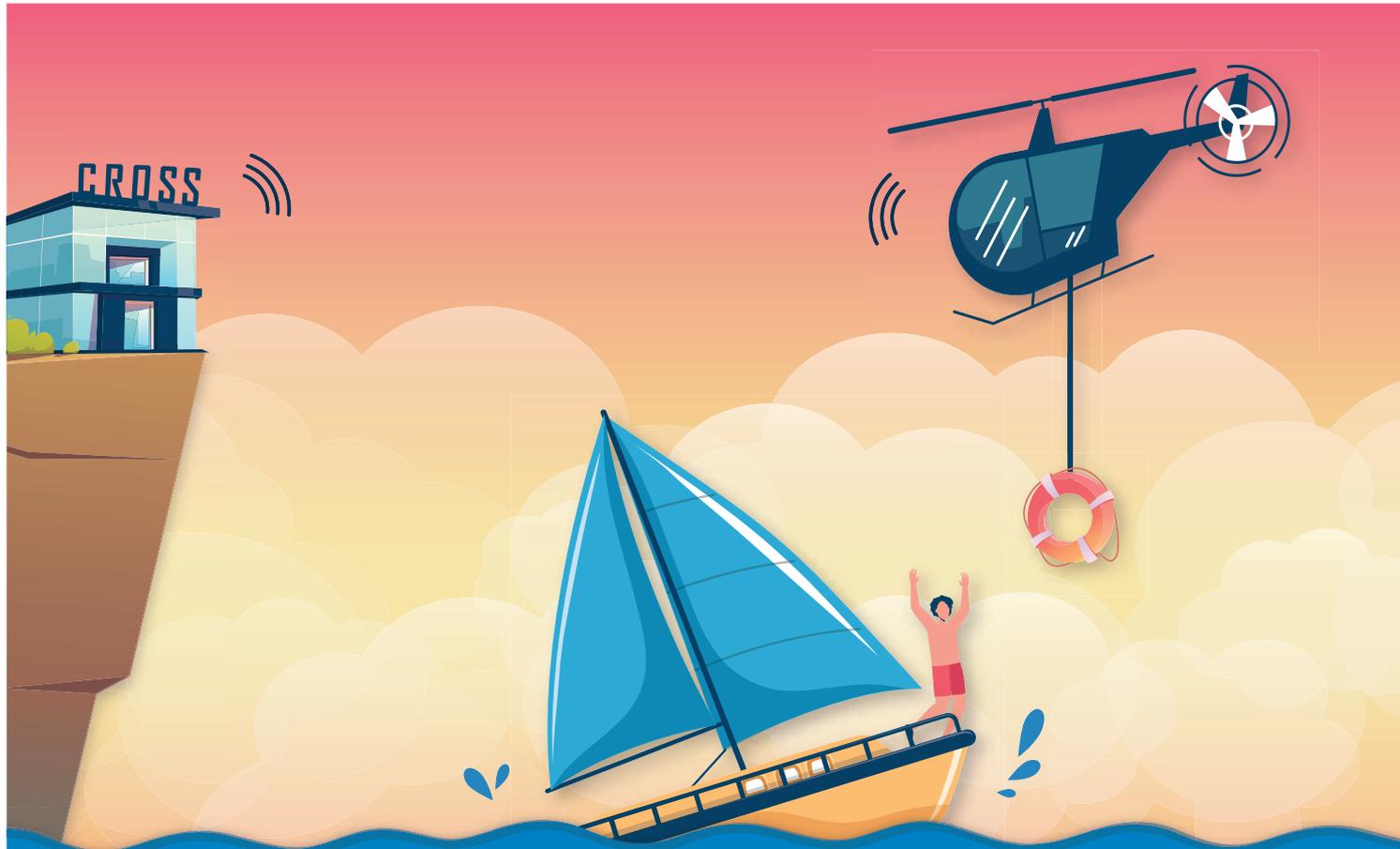


@premar_ceclant



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**TÉMOIN OU VICTIME
D'UN PROBLÈME EN MER ?**



le 196 *
SAUVE DES VIES!

* numéro gratuit joignable depuis
un téléphone portable ou par VHF canal 16

En partenariat
avec



2

Le rôle du préfet maritime de l'Atlantique dans la prévention des risques nautiques

En France, l'organisation administrative et opérationnelle de l'action de l'Etat en mer repose sur la coordination interministérielle. Le préfet maritime est ainsi **le représentant direct du Premier ministre** et de chacun des membres du gouvernement. Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas exerce cette fonction depuis le 31 août 2020.

En tant qu'autorité administrative, le préfet maritime ne possède en propre aucun moyen naval ou aérien. En revanche, pour accomplir ses missions, il dispose de tous les moyens des différentes administrations (Marine nationale, Douane française, Gendarmerie, Affaires maritimes, etc.) et des moyens nautiques de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Les directeurs des CROSS reçoivent de sa part une délégation permanente pour coordonner les opérations de sauvetage.

Outre ses missions régaliennes d'intervention, de planification et de régulation en mer, le préfet maritime, au titre de sa responsabilité de la sécurité des personnes et de la sauvegarde des vies humaines en mer, pilote chaque année la campagne de sécurité des loisirs nautiques.



3

Le rôle du CROSS-A Etel

Services spécialisés de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), les *Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage* (CROSS) sont mis à la disposition des préfets maritimes. La zone de compétence du CROSS Etel, implanté au bord de la Ria de la commune d'Etel dans le département du Morbihan, s'étend de la pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole.

Soixante-douze professionnels y travaillent pour assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des missions de service public au profit des gens de mer, professionnels et

→ Les CROSS assurent :



la réception des alertes à partir d'une **veille radio et téléphonique permanente** - ils reçoivent les alertes émises par les balises de détresse et les systèmes de communication par satellites ;



la **direction des opérations de recherche et sauvetage**, y compris lors de sinistres maritimes majeurs.



→ Ils diffusent vers les navires les renseignements essentiels à la sécurité maritime :



par radio, les bulletins météorologiques, réguliers ou spéciaux, élaborés par Météo France. Ces bulletins peuvent être diffusés en boucle ou à heures fixes ;



par NAVTEX, les avis urgents à la navigation en cas de modifications des conditions de navigation entraînant des dangers.

La mission de recherche et sauvetage en mer constitue la mission prioritaire des CROSS. En 2021, **2 445 opérations ont été conduites dans la zone de recherche et de sauvetage du CROSS-A Etel**, du 1^{er} mai au 30 septembre, dont 1 638 pour la plaisance et les loisirs nautiques. Soixante-sept pour cent de l'activité annuelle du CROSS survient au cours de cette même période.

Désignés par le directeur du CROSS, les coordonnateurs de missions de sauvetage (CMS) ont la responsabilité générale des opérations de sauvetage. Ils recueillent à ce titre les éléments nécessaires au traitement de l'alerte et coordonnent, par délégation du préfet maritime, l'ensemble des moyens engagés.



4

Le rôle des Délégations à la Mer et au Littoral (DML)

Directement rattachées aux directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les *Délégations à la Mer et au Littoral* (DML), sont implantées dans chaque département de la façade Atlantique. **Elles mettent en œuvre les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes, à l'environnement marin et à la protection du littoral.** Elles assurent des missions de contact avec le public, tant professionnel que plaisancier, concernant la gestion administrative des navires professionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Immatriculations et enregistrements des achats/ventes de navires ;
- Mouvements sur les rôles d'équipage ;
- Permis de plaisance ;
- Régime social des marins ;
- Mise en œuvre des réglementations nautiques (règles de navigation, balisage des plages etc..) et halieutiques (application de la réglementation de la pêche professionnelle et de loisir).

► Les journées de sécurité en mer (JSM)

Les journées de sécurité en mer sont des **opérations d'information et de contrôles réalisées auprès des plaisanciers** pendant la période de la CSLN. Leur but est de **sensibiliser les usagers de la mer aux dangers des loisirs nautiques**, et de leur rappeler la liste du matériel de sécurité devant être présent à bord de leurs embarcations. Sur le principe du volontariat, des contrôles préventifs et à titre pédagogique auprès des plaisanciers sont également menés à quai pour qu'ils puissent prendre la mer en toute sécurité.

Ces actions sont menées par les DML, sous la responsabilité du préfet maritime de l'Atlantique, et regroupent l'ensemble des moyens de l'Etat en mer (gendarmarie





Les acteurs de la campagne présents le 5 mai à Arcachon

► La DML 33

Au sein de la direction départementale des territoires et de la mer, la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) met en œuvre les politiques maritimes à l'échelon local. Trente-trois agents évoluent dans son service basé à Arcachon. Elle assure la gestion du domaine public maritime naturel, ainsi que le suivi des marins et des navires professionnels, et la gestion de la plaisance.

Elle met en œuvre la politique de l'État en matière de police des pêches et de police du plan d'eau, la réglementation relative aux cultures marines, ainsi que les politiques relatives aux activités maritimes, à l'environnement marin et à la protection du littoral.

Pour la mise en œuvre du dispositif de la campagne de sécurité des loisirs nautiques au cours de la saison estivale, la déléguée à la mer et au littoral à la tête de la DML 33 agit pour le compte du préfet maritime de l'Atlantique et de la préfète de la Gironde.

La DML 33 organise chaque année, en concertation avec les autres administrations, au minimum **trois opérations interministérielles de contrôle** impliquant l'ensemble des moyens nautiques de l'État en mer, entre le 15 juin et le 31 août. L'intérêt est de cibler les zones présentant une concentration des activités nautiques, ou ayant connu des accidents les années précédentes. Ces journées sont complétées par une campagne de contrôle en mer ciblée sur les pratiques à risque (notamment les excès de vitesse) durant les périodes de forte affluence sur les plans d'eau, notamment le week-end.

► L'unité littorale des affaires maritimes (ULAM 33)

Les *Unités Littorales des Affaires Maritimes* participent au dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) du ministère de la Mer. Dotées de moyens nautiques et humains, elles assurent une mission de surveillance et de contrôle dans les départements littoraux qu'elles ont vocation à couvrir entièrement.

L'ULAM 33 est composée de 7 agents et dispose de 3 moyens nautiques (un semi-rigide et 2 coques aluminium de 6 et 10 mètres). Un nouveau semi-rigide de 7,50m baptisé «BRIZO», du chantier MILPRO, équipera prochainement l'unité. Classé en 3^e catégorie, ce nouveau moyen permettra aux agents de couvrir davantage d'espaces maritimes hors du bassin et sur l'estuaire de la Gironde.



► La brigade nautique d'Arcachon (gendarmerie départementale)

La brigade nautique d'Arcachon concentre l'essentiel de son activité de contrôle et de surveillance à l'intérieur du bassin d'Arcachon. Les services de surveillance maritime se répartissent durant toute l'année avec une dominante plaisance entre le mois d'avril et le mois de septembre et une dominante pêche/ostréiculture sur le reste de l'année.

La surveillance générale est constituée majoritairement par les services spécifiques de la Gendarmerie vis à vis de l'action de l'État en Mer, mais aussi de services à terre comme les surveillances en véhicule du littoral et les surveillances portuaires.

La brigade nautique d'Arcachon intervient sur l'ensemble des bassins hydrographiques de l'Aquitaine (secteurs Poitou-Charentes et Limousin pris en compte par la brigade nautique de La Rochelle avec le renfort ponctuel de la brigade nautique d'Arcachon), notamment lors d'engagements de l'unité sur des interventions subaquatiques. Les interventions de contrôle de la navigation sur les cours d'eau de la région ou lors d'inondations sont régulières.

Dix personnels plongeurs et pilotes d'embarcation évoluent au sein de la brigade nautique d'Arcachon. L'unité est dotée d'une embarcation principale de type RAIDCO 11m60, d'une vedette secondaire White-Shark ainsi que de 3 embarcations projetables (VNM et semi-rigides), lui permettant d'assurer les missions de contrôle sur le bassin d'Arcachon et de répondre aux engagements opérationnels subaquatiques sur la région Nouvelle-Aquitaine. L'unité dispose également de trois véhicules, dont un véhicule plongeur.



Ses principales missions sont les suivantes :

- **contrôle des activités de plaisance** (bateaux, véhicules nautiques à moteur) **et loisirs nautiques** (kite-surf, paddle, kayak, plongée, chasse sous-marine, planche à voile) ;
- **contrôle des professionnels** (pêche, ostréiculture, transport passagers, location de bateaux, associations sportives, guides-pêche) ;
- **contrôles sanitaires** de points de vente (poissonnerie), d'établissements de restauration (cabanes de dégustation) et de toute activité commerciale liée au nautisme ou à la pêche ;
- **constatations et recherches subaquatiques** (corps, véhicule, arme et tout objet ou indice pouvant constituer une pièce à conviction dans le cadre d'affaires judiciaires). **Une permanence opérationnelle zonale d'une équipe de trois plongeurs est assurée toute l'année, 7 jours sur 7.** Les plongeurs de la brigade nautique d'Arcachon sont les seuls plongeurs gendarmes compétents sur l'Aquitaine. En 2021, ils ont réalisé 65 missions subaquatiques sur l'ensemble de ce territoire, pour leur très grande majorité dans les eaux intérieures ;
- **recherche du renseignement** dans les domaines maritime et nautique ;
- participation à des **surveillances particulières lors de manifestations nautiques** ou **sécurisation de plans d'eau** (Salon nautique à Arcachon, Fêtes de la mer et 14 juillet à Arcachon, Fêtes du fleuve à Bordeaux, et tout événement ponctuel comme le G7 à Biarritz, le meeting aérien de Cazaux, la sécurisation de régates, marathon du Médoc, etc).

En 2021, 431 infractions ont été constatées par l'unité sur le domaine maritime, dont 215 dans le registre de la plaisance et des loisirs nautiques.

► La brigade de surveillance du littoral (BSL) de Lège-Cap Ferret

La BSL de Lège-Cap Ferret, créée en août 2007 et rattachée à la compagnie de gendarmerie maritime de Lorient, est composée de huit personnes. Sa zone de responsabilité s'étend sur l'ensemble des départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, soit 314 kilomètres de frontières sur le littoral Atlantique, et 125 kilomètres de littoral maritime sur l'estuaire de la Gironde. La brigade de surveillance du littoral de Lège-Cap Ferret est responsable du plus grand territoire du groupement de gendarmerie de l'Atlantique.

La BSL de Lège Cap-Ferret est dotée de cinq motocyclettes, d'un moyen nautique projetable sur remorque et de deux véhicules. Elle travaille notamment sur :

- les **sinistres maritimes** et les **enquêtes judiciaires** ;
- la **sûreté portuaire** (ports de Bordeaux et Bayonne) ;
- la problématique de la **pêcherie de civelles** (anguilles de moins de 12 cm - braconnage, forte valeur ajoutée) ;
- le **contrôle des pêches et leur commercialisation** ;
- la **lutte contre les trafics illicites**.



Concernant la partie judiciaire de son travail, la BSL est sous la direction du tribunal maritime de Bordeaux, ainsi que du tribunal de Bordeaux de Libourne (33), de Mont-de-Marsan et de Dax (40) et de Bayonne (64).

Dans le cadre de la CSLN, l'action de la BSL Lège-Cap-Ferret dans le bassin d'Arcachon est appuyée par le concours d'autres unités de la compagnie de gendarmerie maritime de Lorient, dont la VCSM P603 Adour et la VCSM P613 Charente. Ces unités navigantes de 20 mètres, armées par un équipage de 8 militaires, sont en mesure de se projeter jusqu'à 20 nautiques au large.

Durant la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2021 :

- la BSL a effectué 184 contrôles dans le bassin d'Arcachon ;
- 34 infractions ont donné lieu à des poursuites ;
- 78 avertissements ont été donnés ;
- une recherche d'une personne suicidaire sur son navire a été lancée ;
- une intervention sur un plaisancier noyé a été organisée.

